

Bruxelles, le 20 octobre 2022
(OR. en)

13554/22
OJ CONS 61
ENV 1014
CLIMA 510

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Environnement)
ECCL, Luxembourg
24 octobre 2022 (10:00)

Format: 2+2 (+2 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"
 - a) Liste des activités non législatives 13558/22
 - b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 13559/22

Activités non législatives

3. Conclusions sur les préparatifs de la 27^e conférence des parties (COP 27) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Charm el-Cheikh, Égypte, du 6 au 18 novembre 2022) 13735/22
Approbation

4. Conclusions sur la Convention sur la diversité biologique (CDB) 13784/1/22 REV 1
(Montréal, Canada, du 7 au 19 décembre 2022):
- a) Préparation de la CdP 15 à la CDB
 - b) Préparation de la CdP/RdP 10 siégeant en tant que Réunion des Parties au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques
 - c) Préparation de la CdP/RdP 4 siégeant en tant que Réunion des Parties au protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages
- Approbation*

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

5. Révision de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles et de la directive 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets  13104/22
8064/1/22 REV 1
+ ADD 1 REV 1
Débat d'orientation
6. Règlement établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables et abrogeant la directive 2009/125/CE  13120/22
7854/22 + ADD 1
Débat d'orientation

Divers

7. a) Comptes rendus des principales réunions internationales tenues récemment
- i) Cinquième réunion extraordinaire des parties au protocole de Montréal (ExMOP5) 13620/22
(Bangkok, Thaïlande, 16 juillet 2022)
Informations communiquées par la présidence et par la Commission
 - b) Propositions législatives en cours d'examen 
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
 - i) Directive remplaçant la directive 2008/99/CE 13748/22
relative à la protection de l'environnement par le droit pénal
14459/21 + COR 1
Informations communiquées par la présidence, à la demande de la Commission
 - ii) Directive sur le devoir de vigilance des entreprises 13687/1/22 REV 1
en matière de durabilité – état d'avancement des travaux
Informations communiquées par la délégation belge, soutenue par la délégation espagnole

- c) Gestion de la pollution par les PFAS: résultats, obstacles et possibilités [2] 13626/22
Informations communiquées par la délégation belge
- d) Renforcer l'action rapide, la préparation et la réaction de l'UE pour lutter contre les conséquences du changement climatique: une approche renouvelée de la gestion de la sécheresse au niveau de l'UE [2] 13769/22
Informations communiquées par la délégation slovène, soutenue par les délégations bulgare, grecque, espagnole, chypriote, autrichienne et portugaise
- e) Alliance internationale pour la résilience à la sécheresse [2] 13705/1/22 REV 1
Informations communiquées par la délégation espagnole
- f) Conférence sur le thème "Concevoir des paysages résilients au changement climatique" (Prague, République tchèque, 13 et 14 septembre 2022) [2] 13648/22
Informations communiquées par la présidence
- a) **(suite)** Comptes rendus des principales réunions internationales tenues récemment
- ii) Neuvième session de la plénière de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES 9) (Bonn, Allemagne, du 3 au 9 juillet 2022) 11758/22
- iii) Neuvième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" (Nicosie, Chypre, du 5 au 7 octobre 2022) 13727/22
Informations communiquées par la présidence et par la Commission



Première lecture



Sur la base d'une proposition de la Commission



Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)